

Séance du 2 juillet 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 25 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 2 Juillet 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Convention de coopération pour l'emploi de personnel temporaire

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 80 x 1 voix + 1 x 6 voix	86
Et Pouvoirs : 1 x 6 voix	6

Pour assurer la continuité du service public, il peut être nécessaire de procéder dans l'urgence à des recrutements occasionnels de personnels non titulaires conformément aux articles 3,1° et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Afin de palier le remplacement d'agents momentanément indisponibles, je vous propose de passer une convention entre le SIRTOM et l'association Point Travail Services – 40 rue Jean Jaurès à TULLE.

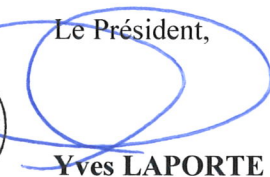
Cette association travaille auprès de personnes bénéficiaires ou non du RSA, et offre à des personnes en difficultés d'emploi des missions de travail.

Je vous propose :

- d'autoriser M. le Président, à signer la convention de coopération locale et l'ensemble des documents se référant à cette opération ;

- de délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Yves LAPORTE

